

# Quand bien-être et écologie vont de pair

Hypothèque Eco



## Pour les propriétaires attentifs à la durabilité

Vous souhaitez construire ou acheter un immeuble répondant à des normes énergétiques ?

L'Hypothèque Eco de la BCF est faite pour vous.

### Vos avantages

- Conseil personnalisé dès votre premier contact avec la BCF.
- Conditions préférentielles dès l'achat d'un immeuble existant ou dès la consolidation d'un crédit de construction.
- Rabais de 0.5% sur le taux d'intérêt fixe de 5 à 10 ans, 15 ans et 20 ans sur maximum CHF 500'000.- pour les immeubles d'habitation, soit un avantage de maximum CHF 50'000.-.
- Rabais de 0.5% sur le taux d'intérêt fixe 5 à 10 ans, 15 ans et 20 ans sur maximum CHF 1'000'000.- pour les immeubles locatifs, commerciaux, artisanaux ou industriels, soit un avantage de maximum CHF 100'000.-.

### Les normes énergétiques<sup>1</sup>

- MINERGIE : les standards Minergie se fondent sur une excellente isolation des bâtiments. L'étanchéité à l'air, l'absence de ponts thermiques et l'aération douce font partie des critères de base pour l'obtention des certificats Minergie et Minergie-P.  
Plus d'information : [www.minergie.ch](http://www.minergie.ch)
- CECB : le Certificat énergétique cantonal des bâtiments est attribué par des experts certifiés. Le certificat renseigne sur la qualité énergétique des bâtiments, selon le modèle des étiquettes-énergie (que l'on retrouve pour l'électroménager, par exemple).  
Plus d'information : [www.cecb.ch](http://www.cecb.ch)
- SNBS : ce label s'adresse aux projets de grande envergure.  
Plus d'information : [www.snbs.ch](http://www.snbs.ch)

### Conditions

Type d'immeuble	Offre valable pour tout type d'immeuble (sauf terrain)
Nouvelle construction	<ul style="list-style-type: none"><li>• Certificat Minergie, Minergie P ou Minergie A</li><li>• Label SNBS</li><li>• Certificat CECB global A<sup>2</sup></li></ul>
Immeuble existant	<ul style="list-style-type: none"><li>• Certificat Minergie, Minergie P ou Minergie A</li><li>• Label SNBS</li><li>• Certificat CECB<sup>2</sup><ul style="list-style-type: none"><li>- Construction immeuble &lt; 5 ans : certificat global A</li><li>- Construction immeuble &gt; 5 ans : certificat global A, B ou C<sup>2</sup></li></ul></li></ul>
Rabais sur taux d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"><li>• 0.5% sur le taux fixe de 5 à 10 ans, 15 ans et 20 ans sur max. CHF 500'000.- pour les immeubles d'habitation</li><li>• 0.5% sur le taux fixe de 5 à 10 ans, 15 ans et 20 ans sur max. CHF 1'000'000.- pour les immeubles locatifs, commerciaux, artisanaux ou industriels</li></ul>
Amortissement	Possibilité d'amortir de manière indirecte par des versements sur le compte Epargne 3 pour les financements hypothécaires à usage propre (résidence principale)
Dénonciation	Pas de dénonciation durant la/les période/s de taux fixe/s
Remarque	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour les achats et les constructions, ainsi que les nouveaux financements (reprise de dette d'un autre établissement financier)</li><li>• Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres offres incluant également des conditions préférentielles de taux.</li><li>• La preuve de l'obtention du label est à remettre à la BCF au plus tard dans les trois mois après le décaissement du crédit.</li></ul>

<sup>1</sup> Seuls labels reconnus par la Confédération

<sup>2</sup> Le certificat CECB est valable 10 ans

